

D'une république à l'autre: continuité de la diplomatie nucléaire franco-américaine de 1945 à 1969¹

Jean-François Conroy

Résumé

Cet article brosse un tableau de la diplomatie nucléaire franco-américaine dans le contexte de la guerre froide. Plus précisément, nous nous intéresserons à la période s'étalant de 1945 à 1969, soit de l'explosion de la première bombe atomique à Hiroshima jusqu'au départ de Charles de Gaulle de la présidence française. S'appuyant sur des documents officiels et des mémoires laissés par des acteurs déterminants, nous démontrerons que les changements de contextes politiques, d'une république à l'autre, ne bouleversent en rien la diplomatie nucléaire entre les deux protagonistes. Celle-ci reste figée tout au long de la période.

Lors d'une conférence donnée à l'Université Laval en novembre 2009, Laurent Rapin, membre du corps diplomatique français de 1970 à 2006, affirme que la politique extérieure gaullienne, reposant sur la force de frappe et l'Europe des États, a fait consensus en France pendant plus de 40 ans. Or, la fin de la guerre froide, la réunification de l'Allemagne et la mondialisation en sonnent le glas². Partant de ces propos, il nous importe ici d'étudier la force de frappe – l'arsenal nucléaire français – qui est la pièce maîtresse de la politique extérieure gaullienne. Cette dernière repose sur le principe d'indépendance nationale qui s'oppose au projet supranational européen prêché par les États-Unis. Dans ce texte, nous verrons comment la force de frappe s'est développée malgré la politique de non-prolifération des États-Unis pour la période 1945-1969. Nous analyserons donc la diplomatie nucléaire franco-américaine entre la première explosion atomique au Japon et le départ de Charles de Gaulle de la présidence de la République française.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il va de soi de donner quelques informations techniques sur l'armement atomique et nucléaire. Lorsqu'un pays développe ces types d'armement, il procède, pour ainsi dire, par « étapes ». La première est le développement de la bombe atomique (bombe A) dont la puissance se chiffre en kilotonnes. C'est ce type de bombe que les États-Unis ont utilisé sur le Japon. L'étape suivante est le développement de

l'armement thermonucléaire ayant comme résultante la bombe H. La puissance de cette dernière se mesure en mégatonnes: une mégatonne équivaut à 1000 kilotonnes. L'armement atomique et nucléaire se développe tout au long de la période à l'étude. En effet, on passe du monopole américain en 1945 à un club atomique comprenant cinq membres en 1969³.

La littérature scientifique entourant le développement et l'utilisation stratégique de l'atome est considérable⁴. Malgré cette grande diversité, très peu d'études se concentrent directement sur la diplomatie nucléaire franco-américaine. Par contre, différentes thématiques concernant la France telles que le choix, le cheminement et le développement de son armement nucléaire⁵, de ses différentes politiques atomiques⁶ ou de sa diplomatie⁷ ont intéressé indirectement les chercheurs. D'autres encore se sont intéressés aux relations entre la France et les États-Unis après la Seconde Guerre mondiale⁸. Les relations franco-américaines dans le champ de l'énergie nucléaire ont également retenu l'attention⁹. Nous avons fait le constat que l'avenue de la diplomatie nucléaire franco-américaine pour la période 1945-1969 n'a pas été étudiée en tenant compte des changements de leadership aux États-Unis et des différents régimes politiques en France. Tout au plus, l'historien Bruno Bourliaguet dresse-t-il « un portrait à grands traits », ne consacrant à la période que quelques pages¹⁰.

Les sources sur lesquelles notre démonstration s'appuie sont des documents officiels et des mémoires laissés par des acteurs déterminants de l'époque. Les différents documents officiels utilisés nous donnent accès à un vaste éventail de correspondances diplomatiques relatant les remous de la diplomatie nucléaire franco-américaine. Les discours des chefs d'État, quant à eux, nous livrent les positions prises publiquement par ces derniers. Pour leur part, les mémoires nous procurent des informations sur le rôle et les motivations des différents acteurs. Par l'entremise de ces sources, nous entendons démontrer que les changements de contextes politiques, d'une république à l'autre, ne bouleversent en rien la diplomatie nucléaire entre les deux protagonistes. Cette diplomatie reste figée pour l'ensemble de la période.

Nous verrons, dans un premier temps, que les quatre présidents américains que sont Harry S. Truman, Dwight D. Eisenhower, John F. Kennedy et Lyndon B. Johnson refuseront toute assistance à la quête atomique française dans une logique de non-prolifération. Dans un second temps, nous verrons que la France, au travers des trois régimes politiques distincts que sont le gouvernement provisoire, la IV^e République et la V^e République, mènera néanmoins cette quête à terme.

Truman et la diplomatie nucléaire américaine d'après-guerre (1945-1953)

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis sont les seuls à posséder la capacité technique de reproduire de nouvelles bombes

atomiques grâce aux travaux du *Manhattan Project*. Loin s'en faut de croire qu'ils détiennent là un «secret» puisque, comme l'explique Bertrand Goldschmidt, chimiste français ayant contribué au *Manhattan Project*: «il n'y a pas [alors] de secret nucléaire, il y a des techniques plus ou moins difficiles et longues à mettre au point industriellement»¹¹. Bien que les fruits de ce projet soient principalement issus d'une collaboration entre scientifiques américains et britanniques, des scientifiques français et canadiens y ont également contribué. Conscient du danger de l'atome et de la prolifération de celui-ci, Truman sent qu'il a «une responsabilité sans précédent dans l'histoire»¹². Il s'efforce ainsi de restreindre la diffusion de la connaissance de l'atome aux autres nations lors de son passage à la Maison-Blanche.

Le président démocrate cautionne en fait la création d'une instance supranationale civile. On devra octroyer à cette dernière le contrôle de la gestion, de la distribution et de la diffusion de l'énergie atomique à des fins civiles et pacifiques¹³. C'est ainsi que le 15 novembre 1945, Truman, le premier ministre britannique Clement Attlee et le premier ministre canadien William Lyon Mackenzie King signent une déclaration commune sur l'énergie atomique¹⁴. On préconise dans celle-ci que l'énergie atomique soit uniquement utilisée au profit de l'humanité et non pas pour des armes de destruction¹⁵. De fait, Truman réitère sa position du 27 octobre 1945. En effet, lors du *Navy Day*, il affirme que les États-Unis ne partageraient pas la connaissance destructrice de l'atome: «*These discussions, looking toward a free exchange of fundamental scientific information, will be begun in the near future. But I emphasize again, as I have before, that these discussions will not be concerned with the processes of manufacturing the atomic bomb or any other instruments of war*»¹⁶.

Ainsi, sous l'impulsion des gouvernements américain, britannique et canadien, un projet de commission traitant de la prolifération atomique est mis en place aux Nations Unies en janvier 1946. Le *United Nations Atomic Energy Commission* (UNAEC) a comme objectif, entre autres, de réglementer l'utilisation de l'énergie atomique afin d'en assurer une utilisation pacifique. Ultimement, elle doit faire des recommandations visant à éliminer les armes atomiques des armements nationaux¹⁷. Cette commission n'arrive toutefois pas à établir des bases durables avant l'explosion de la première bombe A soviétique en juillet 1949. Le projet de l'utilisation exclusivement pacifique de l'atome s'éteint pour laisser place à une course à l'armement entre les deux Grands. À ce titre, Truman annonce, le 31 janvier 1950: «*I have directed the [United States] Atomic Energy Commission to continue its work on all forms of atomic weapons, including the so-called hydrogen or super bomb. [...] This we shall continue to do until a satisfactory plan for international control of atomic energy is achieved*»¹⁸.

Entre-temps aux États-Unis, plusieurs sénateurs, représentés par le républicain du Michigan Arthur Vandenberg, s'inquiètent des pouvoirs

éventuels que pourrait obtenir l'UNAEC. Vandenberg aurait insisté, semble-t-il, «pour que rien ne fût révélé des secrets de la bombe atomique tant qu'une réglementation internationale, basée sur un droit de contrôle constant, n'aurait pas été approuvée par le Congrès»¹⁹. Le 1^{er} août 1946, Truman signe l'*Atomic Energy Act*. Celui-ci est appelé loi McMahon dans la littérature francophone, du nom de son avocat au Congrès, le sénateur démocrate du Connecticut Brien McMahon. Cette loi prohibe le partage d'informations concernant l'atome, tant dans les applications militaires que civiles. Du même coup, le contrôle du programme atomique américain passe de la juridiction militaire à la juridiction civile par l'instauration de l'*Atomic Energy Commission* (AEC). Afin de créer un contrepoids législatif à l'AEC, on instaure également un comité parlementaire présidé par le sénateur McMahon, le *Joint Committee on Atomic Energy* (JCAE)²⁰. La loi McMahon est lourde de conséquences pour les alliés des États-Unis. D'une part, elle met un terme, au grand dam des Britanniques, à la relation nucléaire particulière développée entre les États-Unis et la Grande-Bretagne lors de la guerre. Truman relate d'ailleurs à ce sujet que les Britanniques n'ont pas vu d'un bon œil la loi McMahon, car cette dernière «les priverait de la possibilité de participer à nos découvertes, à nos procédés de fabrication et aux avantages découlant des années de collaboration durant lesquelles ils avaient travaillé avec nous au projet de la bombe»²¹. D'autre part, les Français comprennent bien que les Américains ne participeront pas à leur quête atomique, ce qui légitime la création du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). La loi McMahon met donc en place la diplomatie nucléaire américaine d'après-guerre.

Eisenhower et le réajustement de la diplomatie nucléaire américaine (1953-1961)

Le contexte est bien différent une fois que le républicain Eisenhower arrive au pouvoir en janvier 1953. Premier élément important, la Grande-Bretagne devient le troisième membre du club atomique grâce à l'explosion de sa première bombe A en octobre 1952. Ensuite, les deux Grands – les États-Unis en novembre 1952 et l'URSS en août 1953 – passent au stade thermonucléaire en faisant exploser leur première bombe H. Cette nouvelle donne force les États-Unis à revoir la position de non-prolifération qu'ils ont tenue jusque-là à l'égard de leurs alliés.

La possibilité que la loi McMahon soit modifiée en faveur de la Grande-Bretagne commence à faire du bruit en décembre 1953. Le questionnement sur le sujet reste encore au stade embryonnaire, mais la position des Britanniques par rapport à la politique de non-prolifération américaine est, quant à elle, très claire. En fait, «*generally speaking, the British felt that we [the United States] had not been as forthcoming with them on atomic energy matters as we should have been, but this was all in the past, and should not be raked up again. The only thing that was really important was that in the future we work together in the closest feasible*

cooperation in the atomic energy field»²². Le sujet revient à l'ordre du jour le 26 juin 1954. Cette fois, les discussions portent principalement sur un plus grand partage des informations quant à l'utilisation de l'atome entre les États-Unis et la Grande-Bretagne²³. On veut en fait rétablir la relation nucléaire particulière américano-britannique qui a été codifiée par le *Quebec Agreement* de 1943²⁴, mais interrompue par la loi McMahon de 1946. Pour sa part, Eisenhower n'est pas indifférent à ce projet d'amendement affirmant que : « *Our atomic energy laws had been written when we thought we had a monopoly in this branch of science. Now, when many of our former secrets were known to our enemies, it made no sense to keep them from our friends* »²⁵. En août 1954, Eisenhower présente finalement l'amendement devant le Congrès. L'amendement vise à démocratiser davantage l'énergie nucléaire afin de la partager avec les nations alliées : « *The new Act permits us, under proper security safeguards, to give our allies certain information that they must have for an effective defence against aggression* »²⁶. Officiellement, on désire permettre l'assistance nucléaire américaine envers les nations alliées. Cependant, il n'y a que la Grande-Bretagne qui profite concrètement de cet amendement.

En 1958, la loi McMahon est amendée une seconde fois. Ce nouvel amendement permet, en théorie du moins, à toutes nations alliées ayant fait des « progrès substantiels » dans le domaine de l'énergie nucléaire d'obtenir l'aide américaine²⁷. La France peut normalement aspirer à cette aide pour le développement de sa force de frappe. Toutefois, malgré la sympathie d'Eisenhower envers de Gaulle et sa quête de l'atome, le JCAE refuse de reconnaître les progrès français, et ce, même après l'explosion des deux premières bombes A françaises en 1960²⁸. La coopération franco-américaine ne va tout simplement pas de soi, puisque les États-Unis craignent la montée d'un quatrième joueur sur l'échiquier international des puissances nucléaires, particulièrement la France²⁹.

Cela dit, Eisenhower mène également à terme le projet de son prédécesseur en ce qui a trait à un organe supranational de gestion de l'atome logé à l'enseigne des Nations Unies. Selon le président, l'amendement de la loi McMahon de 1954 montre bien « *the fervent desire of our people to proceed with a plan for an International Atomic Energy Agency which would advance the peacetime applications of atomic energy* »³⁰. L'échec de l'instauration d'une telle instance supranationale est jus qu'alors attribué à l'obstruction et aux délais engendrés par les Soviétiques³¹. Eisenhower relance même l'URSS en déclarant : « *We intend to proceed – with the cooperation and participation of the Soviet Union if possible, without it if necessary* »³². Tout cela commence en décembre 1953 lorsque Eisenhower fait un plaidoyer à cet effet à l'Assemblée générale des Nations Unies. Tel que baptisé par la presse, ce discours passe à la postérité sous le nom d'« *Atoms for Peace Address* »³³. Lors de celui-ci, le président déclare que l'organisme aura comme

responsabilité « *the impounding, storage, and protection of the contributed fissionable and other [nuclear] materials* »; l'objectif étant « *to devise methods whereby this fissionable material would be allocated to serve the peaceful pursuits of mankind* »³⁴. Les idées que met de l'avant Eisenhower servent de base aux fondements de cette instance supranationale qu'est l'*International Atomic Energy Agency* (IAEA)³⁵.

Il y a bel et bien un réajustement de la diplomatie nucléaire américaine lors de la présidence d'Eisenhower, mais il ne favorise que les Britanniques.

La continuité sous Kennedy (1961-1963)

Lorsque Kennedy devient le 35^e président des États-Unis en 1961, la situation de la France est bien différente. En effet, de Gaulle est de retour à la tête d'une nouvelle République – la v^e –, plus stable sur le plan parlementaire et dont les pouvoirs exécutifs sont concentrés entre les mains du président. De plus, la France est désormais un membre du club atomique en plus de poursuivre activement son cheminement vers la bombe H.

Le cas français doit donc être reconsidéré par la nouvelle administration. La question est abordée, le 16 avril 1962, lors d'une discussion impliquant le secrétaire d'État Dean Rusk, le secrétaire à la Défense Robert McNamara et le président. Rusk s'oppose catégoriquement à ce que les États-Unis assistent de Gaulle dans sa quête nucléaire. Il se refuse à aider un homme qui n'a pour objectif que de réduire l'influence américaine en Europe. Pour sa part, McNamara est favorable à la collaboration franco-américaine, puisque la France ira de toute façon jusqu'au bout et bâtira sa force de frappe. De plus, cette collaboration nucléaire pourrait améliorer les relations désastreuses entre l'Élysée et la Maison-Blanche³⁶. Il faut dire que Kennedy et ses conseillers craignent les conséquences que pourrait avoir une future aide américaine au développement de l'arme thermonucléaire française: « *Within the context of the Western alliance, the administration worried that France's insistence on a force de frappe would fuel West German nuclear desires. If the US provided France with nuclear assistance, West Germany might demand equal treatment* »³⁷. Kennedy tranche finalement en défaveur de la quête thermonucléaire française. En conférence de presse, le 18 avril 1962, lorsqu'un journaliste lui demande s'il a l'intention d'aider la France, Kennedy répond: « *Well, I think that the policy of the United States [...] continues to be that of being very reluctant to see the proliferation of nuclear weapons. [...] I [think] it would be regrettable if nuclear weapons proliferated, or spread. So that our policy continues on that basis, and will continue unless we feel that security requirements suggest a change* »³⁸. Dans la même veine, on demande au président, lors d'une conférence de presse tenue cette fois le 27 juin 1962, si son gouvernement accepte la détermination française de se doter de sa propre bombe H. Kennedy rétorque qu'il accepte la volonté française, mais que les États-Unis n'y participeront pas: « *But I think that for the*

United States to associate with that effort, to associate with the concept of additional independent national nuclear deterrents, to play our part in its development, would be a mistake from the point of view of the United States, of the Atlantic Community, and of peace»³⁹. Le message est on ne peut plus clair : le président n'entrevoit pas de fournir une quelconque aide à la France à moins, bien sûr, que des raisons de sécurité ne le forcent à reconsidérer sa position.

Or, c'est précisément ce qui arriva lors de la crise des missiles de Cuba en octobre 1962. Lors de cet épisode, Kennedy aurait été prêt à offrir l'aide américaine dans le développement de l'armement thermonucléaire français en échange du soutien de de Gaulle⁴⁰. Pour ce faire, le président américain dépêche l'ancien secrétaire d'État Dean Acheson en Europe. Ce dernier a pour mission d'informer les chefs d'État de la Grande-Bretagne, de la France et de la République fédérale d'Allemagne à propos de la stratégie américaine. Celle-ci repose sur l'instauration d'une zone de quarantaine autour de Cuba afin de convaincre l'URSS d'en retirer ses missiles, ce que le politologue Alexander L. George appelle la diplomatie coercitive⁴¹. Kennedy aurait demandé à son secrétaire d'État Rusk de transmettre l'information suivante à Acheson : dans l'éventualité où de Gaulle hésiterait à appuyer le plan américain, l'émissaire du président peut lui promettre un partage d'informations sur l'armement thermonucléaire afin d'obtenir son soutien. Selon Vincent Jauvert, journaliste d'investigation, Rusk « a péché par omission » en n'informant pas Acheson de cette option⁴². L'histoire nous apprend toutefois que cela n'a pas été nécessaire puisque le président français s'est empressé d'accorder son appui à Kennedy dans cette affaire. L'omission de Rusk n'est pas surprenante en soi puisque lui répugnait l'idée d'aider la France pour le développement de son armement thermonucléaire.

Les relations entre la France et les États-Unis sont également complexifiées par l'antagonisme des deux présidents au sujet de la défense européenne. À l'évidence, la question de l'armement nucléaire constitue le nœud gordien de ce débat. Kennedy projette de former une communauté de défense européenne sous l'hégémonie nucléaire américaine ; ce que l'on a appelé son « grand dessein ». En bref, le projet propose d'assurer la protection de l'Europe par le maintien de la mainmise américaine sur le commandement de l'armement nucléaire multinational (États-Unis, Grande-Bretagne et France) à travers la MLF (*Multilateral Force*). Le processus décisionnel étant conditionné par un droit de veto américain, ce projet résonne comme un appel à l'hégémonie américaine aux oreilles de de Gaulle⁴³. Fort de sa vision de l'Europe et du rôle de la France dans celle-ci, le chef d'État français affirme, lors d'une conférence de presse, le 14 janvier 1963, que « la puissance nucléaire américaine ne répond pas, nécessairement et immédiatement, à toutes les éventualités concernant l'Europe et la France »⁴⁴. Le rejet du « grand dessein » par le général a l'effet d'une bombe aux États-Unis : *It was as*

if de Gaulle's press conference had suddenly revealed the limits of the power of the United States, which was "brutally thanked" for everything it had done for Europe since the Marshall Plan by a gesture of "unbearable defiance" from an ally»⁴⁵. En février 1963, soit un mois après le désaveu du général, un sondage Gallup montre qu'un peu plus d'un Américain sur trois (35 %) ne croit pas que la France soit un allié fiable. En fait, à la question: «*Do you think France is or is not a dependable ally of the United States?*», 32 % répondent positivement et 33 % n'ont pas d'opinion sur la question⁴⁶.

Kennedy n'est pas encore au bout de ses peines dans le domaine nucléaire. À la suite de la crise des missiles de Cuba, Kennedy et le secrétaire général de l'URSS, Nikita Khrouchtchev, amorcent des tractations en vue de limiter la prolifération de l'armement nucléaire. Ces négociations débouchent sur le *Limited Nuclear Test Ban Treaty* signé à Moscou le 5 août 1963. Les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne sont les premiers signataires. Ils seront suivis par plus de 100 nations. Pour leur part, la France et la Chine refusent de signer le traité puisqu'elles en sont encore à développer leur armement nucléaire⁴⁷.

Johnson ou les premiers pas d'une assistance américaine? (1963-1969)

Le passage du démocrate Johnson à la Maison-Blanche ne change rien aux grandes lignes de la diplomatie nucléaire franco-américaine. Celle-ci reste centrée sur la non-prolifération de l'armement nucléaire. Malgré la position américaine, la période de la présidence de Johnson est témoin de l'entrée d'un nouveau membre dans le club atomique. En effet, la Chine communiste fait exploser tour à tour sa bombe A en octobre 1964 et sa bombe H en juin 1967.

Bien que Johnson s'inscrive en continuité avec ses trois prédécesseurs dans l'ensemble, un évènement marque particulièrement la diplomatie nucléaire franco-américaine. Il s'agit de l'épisode de la vente de superordinateurs à la France. Dès septembre 1964, le CEA français manifeste son intérêt pour le CDC-3600, l'ordinateur le plus puissant de l'époque. Déjà au début de décembre 1964, on s'interroge du côté américain sur les conséquences économiques qu'engendrerait un refus de vendre ces superordinateurs à la France. Les États-Unis considèrent la vente dans une optique économique, même s'ils se doutent que les superordinateurs sont destinés à un complexe militaire. C'est du moins ce que le commentaire de Jeffrey Kitchen, *Deputy Assistant Secretary for Politico-Military Affairs*, nous permet de conclure: «*Despite obvious French intentions with regards to these machines [CDC-3600], Mr. Kitchen pointed to the hardships and likely retaliation to U.S. corporations and their European affiliates and the availability to the French of alternate facilities in Europe, should the sales be denied*»⁴⁸. Le 31 décembre 1964, le conseiller à la sécurité nationale américaine, McGeorge Bundy, autorise la livraison. La condition de vente implique que les ordinateurs doivent être utilisés uniquement à des fins civiles.

Les superordinateurs se retrouvent cependant dans un complexe militaire afin d'aider à créer la formule de la bombe H. Devant ce bris de condition, Washington s'oppose à la vente subséquente d'ordinateurs à la France, comme en témoignent les séances de la commission sénatoriale sur les relations étrangères tenues de juin à juillet 1966⁴⁹. Il semble, par contre, que cet embargo sur les superordinateurs destinés au gouvernement français ne paralyse pas de façon significative le cheminement nucléaire français. En effet, selon le Dr. Jerome B. Wiesner, qui a servi comme assistant spécial en science et technologie de 1961 à 1964: «*Prohibiting the export of advanced computers does handicap the French nuclear effort somewhat, but not much and the minor effect it has on the French nuclear effort is probably all out of proportion to what it does to the relationships between the United States and France*»⁵⁰. Bref, le jeu n'en vaut pas la chandelle, puisque les conséquences sur les relations franco-américaines sont désastreuses. On n'a qu'à penser au désengagement militaire des forces françaises au sein de l'OTAN en 1966 ou encore au voyage de de Gaulle en URSS, la même année, pour comprendre que le général se détourne des Américains.

Il reste du passage de Johnson à la présidence, dans le domaine de la diplomatie nucléaire franco-américaine, un bref, mais éphémère dégel entre les deux pays. C'est lors de la présidence suivante, soit celle du républicain Richard Nixon, que survient le véritable réchauffement. Pour citer Bourliaguet, c'est «le début d'une nouvelle ère»⁵¹. Passons maintenant de l'autre côté de l'Atlantique afin de comprendre comment la France met en branle sa quête de l'atome.

Les premiers balbutiements atomiques français (1945-1946)

Même si elle figure dans les rangs des vainqueurs, la France sort de la Seconde Guerre mondiale amputée de son prestige international. La défaite rapide de 1940 ou, pour le dire avec Marc Bloch, *l'étrange défaite*⁵², ternit son image de grande puissance, notamment sur le plan militaire. Sous le gouvernement provisoire dirigé par de Gaulle, la France cherche d'abord, par la voie diplomatique, à affirmer, prouver et légitimer son droit au développement et à la possession de l'armement atomique. De l'avis de ses dirigeants, le rôle qu'ont joué ses scientifiques avant la guerre ainsi que dans le *Manhattan Project* légitime ses prétentions.

La France se bute rapidement aux barrières américaines qui empêchent toute assistance quant au développement de l'atome, tant militaire que civil. Elle se voit donc touchée par les restrictions américaines, elle qui a pourtant joué un rôle majeur dans la conception de la bombe atomique⁵³. D'ailleurs, le 7 août 1945, au lendemain de la première explosion atomique à Hiroshima, René Massigli, ambassadeur français à Londres, adresse un télégramme à Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères. Ce télégramme, destiné à être «diffusé» au chef

du gouvernement provisoire, rappelle l'importance d'acteurs français dans la confection de la bombe atomique⁵⁴. On y apprend que « le principe sur lequel repose la bombe atomique a comme fondement la découverte de la désintégration artificielle (de la) matière faite par Frédéric Joli(ot) et Irène Curie [sic] »⁵⁵. Il y est également rappelé que des chercheurs français ont participé au développement de la recherche en Grande-Bretagne et au Canada. De surcroît, le 24 septembre 1945, Bidault envoie une dépêche à Massigli, présentée comme une « déclaration officielle française sur la participation des savants français à la découverte de la bombe atomique »⁵⁶. L'objectif de Bidault étant que Massigli transmette aux autorités britanniques compétentes la déclaration afin qu'elles manifestent, le cas échéant, une objection contre sa publication⁵⁷.

Par cette démarche, on cherche à démontrer la contribution française au développement de l'atome, ce qui pourrait légitimer une assistance américaine future ou, du moins, son aval officiel. Toutefois, ces revendications restent sans écho puisque Truman se donne comme mission d'éviter la prolifération de l'arme atomique. Les responsables français doivent donc trouver un autre moyen que l'aide américaine ou le support britannique pour développer l'énergie atomique. C'est ainsi que le 18 octobre 1945, de Gaulle signe un décret qui officialise le début de la quête atomique française. Cette date est témoin de la naissance du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). L'article premier du CEA ne laisse aucun doute quant à l'orientation que désire prendre la France. Il stipule que le but de l'organisation est de « poursui[vre] les recherches scientifiques et techniques en vue de l'utilisation de l'énergie atomique dans les divers domaines de la science, de l'industrie et de la Défense nationale »⁵⁸. Le programme nucléaire français, bien qu'embryonnaire encore, est lancé. Du côté américain, on se méfie du haut-commissionnaire du CEA, Frédéric Joliot-Curie, membre en règle du Parti communiste français⁵⁹. Dans l'éventualité d'une assistance franco-américaine, les autorités américaines craignent que Joliot-Curie vende les secrets atomiques américains à l'URSS⁶⁰.

La déclaration commune sur l'énergie atomique du 15 novembre 1945 a des conséquences durables sur l'orientation que prendra la future IV^e République, ainsi que le révèle une dépêche, datée du 30 novembre 1945, d'Henri Bonnet, ambassadeur de la France à Washington, destinée à Georges Bidault. Bonnet y mentionne que la principale motivation américaine dans cette optique de conserver l'exclusivité atomique est que « la possession de cette arme par les États-Unis n'était une menace pour aucun pays »⁶¹. À quoi bon permettre que l'utilisation de l'atome s'étende aux autres nations – dont la France – si les États-Unis se proclament garants et gardiens de la paix dans le monde? Du côté français, on ne partage pas le même optimisme puisqu'on craint que les États-Unis n'abandonnent la France. C'est en effet ce qu'une note portant la mention « *top secret* » nous révèle. Celle-ci relate les craintes,

quant à la défense du territoire français, que George Bidault et Pierre Henry Teitgen, ministre français des Forces armées, expriment aux autorités de l'ambassade américaine : « *The fear complex stems from the belief that should war break out, the United States will abandon Western Europe to the Soviets; that the Russian hordes will occupy the area, raping women and deporting the male population for slave labor in the Soviet Union; that France and Western Europe will be occupied and devastated by the Soviet hordes and atomized by the United States* »⁶².

Il n'en demeure pas moins que les craintes françaises ainsi que les restrictions américaines quant au partage de la connaissance de l'atome encourageaient la France à continuer son cheminement dans le domaine atomique.

La IV^e République et sa quête de l'armement atomique (1946-1958)

En 1946, à la suite de l'implantation de la loi McMahon qui empêche tout partage d'informations sur la maîtrise de l'atome, la France n'a d'autres choix que de se débrouiller seule afin de développer sa propre expertise en la matière. Elle lance donc son programme atomique.

La question du développement civil et militaire de l'atome fait couler beaucoup d'encre en France. Ce ne sont pas tous les Français qui croient aux bienfaits que la bombe pourrait procurer à leur pays sur l'échiquier mondial. En fait, d'un côté les « Français européens » invoquent que le prix à payer pour garder l'Allemagne non nucléaire est de renoncer à une France nucléaire; de l'autre, les « Français nationalistes » souhaitent que la France se dote de la bombe atomique coûte que coûte, animés qu'ils sont par la crainte d'un réarmement allemand supporté par les États-Unis⁶³. L'un des arguments nationalistes qui fraie son chemin dans les débats est rendu clairement par le général Charles Ailleret, grand artisan et défenseur de la quête nucléaire française : « Si la France avait quelques armes nucléaires et les moyens de les lancer, elle serait à l'abri de la répétition de ses terribles expériences de 1914 et de 1940 »⁶⁴.

Pendant que ce débat fait rage dans la société française, le programme atomique poursuit son développement. Le 24 juillet 1952, le programme français passe du stade de la recherche au stade industriel par le vote d'un plan quinquennal de l'énergie atomique au Parlement. Le 26 décembre 1954, Pierre Mendès France, président du Conseil de juin 1954 à février 1955, informe son gouvernement que la France se dotera de l'armement nucléaire⁶⁵. Cette décision survient à la suite de l'échec du traité de la communauté de défense européenne (CED). Ce traité vise à former une communauté disposant d'un budget, d'un armement et d'un commandement communs au sein de l'OTAN. Il a d'ailleurs été signé par le ministre des Affaires étrangères, Robert Schuman, en mai 1952. Deux ans plus tard, le traité n'a toujours pas été

entériné par le Parlement français et rien n'indique qu'il le sera. Il ne s'agit toutefois pas de l'unique facteur pouvant justifier la décision du président du Conseil. En effet, la France a perdu la face lors de la guerre d'Indochine (1946-1954), la Grande-Bretagne est devenue le troisième membre du club atomique en 1952 et le réarmement de l'Allemagne semble désormais inévitable. Qui plus est, Eisenhower et son secrétaire d'État, John Foster Dulles, élaborent la politique du « *New look* »⁶⁶ que l'OTAN adopte. Cette politique préconise une réduction de l'armement conventionnel à la faveur des armes nucléaires. Au cœur du « *New look* », on retrouve la doctrine des représailles massives. Celle-ci implique un recours immédiat aux armes nucléaires en cas de conflit : « *The essential thing is that a potential aggressor should know in advance that he can and will be made to suffer for his aggression more than he can possibly gain by it* »⁶⁷. La nouvelle orientation conférée aux politiques de l'OTAN engage l'avenir stratégique de la France⁶⁸.

Pour toutes ces raisons, Mendès France croit nécessaire de lancer pour de bon le programme atomique français dans le but de développer la bombe A. Le président du Conseil prend toutefois la décision à contrecœur puisque pour « des raisons philosophiques, [...] il réprouve ces armes de destruction massive, dans lesquelles il voit un autre avatar démoniaque de la technique, par lequel l'humanité se donne le moyen de sa destruction totale et instantanée »⁶⁹. D'un autre côté, il « se déclare conscient de l'avantage sur le plan international que possèdent les puissances dotées de l'arme atomique sur les autres »⁷⁰. Le programme nucléaire français représente, pour Mendès France, une façon de niveler les forces en présence sur la scène internationale⁷¹.

La France ne peut toutefois pas réussir rapidement cette entreprise par elle-même. Elle cherchera donc de l'aide à l'étranger. Nous donnerons ici deux exemples témoignant du désir américain de non-prolifération. On peut, dans un premier temps, s'attarder sur la tentative d'assistance franco-britannique de février 1955. Cette assistance concerne la construction d'une usine d'enrichissement de l'uranium analogue à l'usine britannique de Capenhurst. Le projet avorte, car en vertu de la loi McMahon de 1954, les Américains doivent avaliser le projet, ce qu'ils ne font pas, fidèles à leur politique de non-prolifération. Comme l'explique Pierre Messmer, ministre des Armées⁷² sous la présidence de de Gaulle, les États-Unis sont déterminés « à empêcher tout progrès des pays non nucléaires [...] vers la maîtrise de l'atome militaire »⁷³. Un deuxième cas de figure survient lorsque la France tente d'acheter de l'uranium du Canada en mars 1957. L'accord commercial entre les deux pays échoue pour une question de prix, mais surtout d'utilisation. La France désire de l'uranium libre d'emploi – soit militaire, soit civil –, ce que les États-Unis ont interdit au Canada d'accepter⁷⁴. Ces deux exemples permettent de constater que les États-Unis cherchent délibérément à empêcher la France de rejoindre le club atomique.

Lorsque de Gaulle revient au pouvoir le 1^{er} juin 1958, la France est déjà en voie de réaliser son premier essai atomique, autorisé le 11 avril 1958 par Félix Gaillard, président du Conseil de novembre 1957 à mai 1958.

L'homme fort d'une nouvelle République (1958-1969)

La France est aux prises avec de graves problèmes internes au moment où de Gaulle revient à la tête de l'État français. La question de l'Algérie finit par venir à bout de la IV^e République. Le « triomphateur français » de la Seconde Guerre mondiale est appelé à sauver la nation, une fois de plus. De fait, déjà en 1951, on avait anticipé la chose dans les cercles diplomatiques américains. En effet, l'ambassadeur américain en France, David K.E. Bruce, dans un télégramme destiné au secrétariat d'État, déclare : « *If De Gaulle ever comes to power, it will be by default, because others cannot deal with France's problems* »⁷⁵. De Gaulle prend rapidement les choses en main en faisant adopter par référendum la Constitution de la V^e République en plus d'officialiser l'existence du programme atomique français. La question algérienne reste toutefois un boulet jusqu'au 1^{er} juillet 1962, date à laquelle l'Algérie devient indépendante.

Le projet du général est simple. Il veut fournir à la France l'armement thermonucléaire afin que celle-ci reprenne confiance en elle-même. Une étape significative est franchie, le 13 février 1960, lorsque la première bombe A française explose dans le Sahara. De Gaulle possède une vision bien précise de l'Europe et de la place que la France doit y occuper. Ainsi, le général poursuit les efforts français dans le domaine nucléaire ; l'objectif étant de développer l'armement thermonucléaire. Ce dernier permettra à la France d'assurer son indépendance nationale. Cette croyance s'est cristallisée à la suite de la crise du canal de Suez, en 1956. Lors de celle-ci, le corps expéditionnaire franco-britannique et les troupes israéliennes ont pris d'assaut le canal de Suez nouvellement nationalisé par le premier ministre égyptien, Gamal Abdel Nasser. L'URSS menace d'utiliser son armement nucléaire si les envahisseurs ne se retirent pas tandis que les États-Unis ne cautionnent pas l'opération. L'ultimatum nucléaire de l'URSS a convaincu de Gaulle de la nécessité de cet armement pour qu'un pays puisse conduire ses politiques et ainsi tenir son rang sur l'échiquier mondial⁷⁶.

La quête gaullienne ne fait toutefois pas l'unanimité en France, et ce, dès 1963⁷⁷. Qui plus est, cette vision entre également en confrontation avec les projets américains pour l'Europe. Déjà en 1948, les autorités américaines anticipent les actions de de Gaulle lors d'un éventuel retour à la tête de l'État, ainsi que le révèle un document secret du département d'État : « *While it is difficult to forecast accurately the policies which the General [de Gaulle] would pursue, his past record leads one to believe that he would, as his primary objective, strive to restore French prestige and to promote French leadership on the continent at the same time; [...] and be*

difficult to deal with»⁷⁸. Il y a tout simplement dichotomie d'idées entre de Gaulle et les États-Unis. Le général prône l'individualisme étatique tandis que l'Oncle Sam préconise le regroupement des États. Henry Kissinger, conseiller sous Nixon, rend compte à merveille de cette dichotomie d'idées : «là où les porte-parole américains mettaient l'accent sur l'association, de Gaulle insistait sur l'équilibre»⁷⁹. Bref, pour le chef d'État de l'Hexagone, la «sauvegarde de l'indépendance implique l'hostilité de principe à toute forme de supranationalité, la seule défense solide étant une défense nationale, la seule Europe concevable étant l'Europe des États»⁸⁰.

Les positions ne sont tout simplement pas compatibles. C'est pourquoi de Gaulle désengage graduellement – de 1958 à 1966 – les forces françaises de l'Alliance atlantique. En fait, le général voit l'OTAN comme l'«instrument prioritaire du protectorat américain [qui] mettait les pays européens à la discrétion d'une stratégie étrangère qui pouvait à tout moment se trouver en contradiction avec leurs intérêts vitaux»⁸¹. Dans la même veine, le général Ailleret affirme, dans sa croisade en faveur du développement de la bombe française, qu'«un pays sans armes nucléaires serait obligé de vivre sans défense. Ou alors de se mettre sous la protection d'un plus puissant, c'est-à-dire de perdre une immense partie de son indépendance»⁸². D'ailleurs, de Gaulle affirme lui-même, lors d'une allocution, le 1^{er} janvier 1964, que «nous devons poursuivre l'effort qui doit nous doter d'un armement thermonucléaire, le seul dont la puissance soit adéquate à la menace d'une agression et le seul, par conséquent, qui nous permette l'indépendance»⁸³.

Le but de de Gaulle pour la France est clair. Il désire élever la France parmi les Grands de l'après Seconde Guerre mondiale, au même titre que les États-Unis, l'URSS de même que la Grande-Bretagne dans une moindre mesure. Pour ce faire, il doit devenir le champion de l'Europe et braver l'hégémonie américaine en possédant sa propre force nucléaire, bien que celle-ci n'atteigne jamais la puissance des deux Grands. À ce titre, de Gaulle déclare, lors d'une allocution radiodiffusée et télévisée le 19 avril 1963, que «notre pays, tout en conjuguant sa défense avec celle de ses alliés, entend en rester le maître et, le cas échéant, apporter à l'effort commun tout autre chose que le concours sans âme et sans force d'un peuple qui ne serait plus responsable de lui-même»⁸⁴. De plus, dans le cadre d'une commission sénatoriale traitant des relations étrangères des États-Unis avec l'Europe, en juin 1966, Kissinger déclare que l'objectif «pédagogique» de de Gaulle, en bravant les États-Unis, est «to teach his country and his continent attitudes of independence and self-reliance»⁸⁵. Ces propos transparaissent également dans une allocution du général : «Pour elle [la France], s'interdire les moyens propres à dissuader l'adversaire de l'attaquer éventuellement, alors qu'elle est en mesure de les avoir, ce serait attirer la foudre tout en se privant d'un paratonnerre. Mais aussi, ce serait remettre entièrement de sa défense, par là de son existence et, en fin de compte, de sa politique à un

protectorat étranger et, au demeurant, incertain. Non! Nous valons mieux que cela⁸⁶!»

Le 24 août 1968, huit ans après l'explosion de sa première bombe A, la France fait exploser sa première bombe thermonucléaire, qui devient le fer de lance de sa force de frappe.

Malgré les nombreux changements politiques des deux côtés de l'Atlantique, la diplomatie nucléaire franco-américaine est bel et bien figée pour la période s'étalant de 1945 à 1969. Ces changements, d'une république à l'autre, ne bouleversent en rien la diplomatie nucléaire entre les deux protagonistes. Les États-Unis désirent en effet restreindre la prolifération de l'atome tandis que la France souhaite posséder et maîtriser la connaissance de ce dernier. Pour ce faire, la France n'a d'autres choix que de prendre en main sa propre destinée nucléaire. On ne peut toutefois pas oublier l'intermède de décembre 1964 que représente la vente de superordinateurs américains. Ce bref moment de collaboration prend fin lorsque les Américains comprennent que ces superordinateurs se retrouvent dans un complexe militaire plutôt que civil. Cet épisode demeure une exception confirmant la règle pour la période 1945-1969.

La guerre froide a marqué les imaginaires et elle continue de le faire aujourd'hui. Deux champions s'affrontant par alliés interposés afin de gagner une lutte idéologique entre deux modèles, deux façons de vivre. Certes, nous ne pouvons réduire la guerre froide à cette expression la plus simple, malgré que ce soit souvent ce que l'on en retient. Tenter de saisir les relations entre les États-Unis et l'URSS est un exercice incontournable pour comprendre et interpréter cette période. Il en est tout autant des relations entre les différents alliés. La diplomatie franco-américaine pour les années 1945 à 1969 est riche d'informations sur ce sujet. La dimension des armements atomiques et nucléaires ainsi que de leur développement permet de déceler de la méfiance de la part des Américains envers leur allié français. En même temps, il ne faut pas perdre de vue que cette méfiance s'inscrit dans une réalité géopolitique très complexe. Considérant la quantité de ressources investies par les États-Unis dans l'élaboration des bombes A et H, cette politique de non-prolifération, tant dans le camp allié que dans le camp ennemi, n'est pas surprenante. Quoi qu'il en soit, un fait demeure: la France mène à terme sa quête atomique. De Gaulle quitte la présidence de la République en 1969, mais les relents de sa politique extérieure reposant sur la force de frappe se feront encore sentir pendant une quarantaine d'années.

Tableau 1
Évolution du club atomique (1945-1969)

Date	Pays	Type
Juillet 1945	États-Unis	A
Août 1949	URSS	A
Octobre 1952	Grande-Bretagne	A
Novembre 1952	États-Unis	H
Août 1953	URSS	H
Mai 1957	Grande-Bretagne	H
Février 1960	France	A
Octobre 1964	Chine	A
Juin 1967	Chine	H
Août 1968	France	H

Notes

1. L'auteur aimerait remercier Bernard Lemelin, Daniel Perreault, Francis Robert et Greg Robinson pour avoir lu et commenté une version préliminaire de cet article. Il tient également à exprimer sa reconnaissance au comité de direction des *Actes* pour ses précieux commentaires.
2. Laurent Rapin, *La politique extérieure de la France depuis mai 2007: atouts et handicaps*, http://www.hei.ulaval.ca/en_vedette_aux_hei/browse/11/article/1294/la-politique-exterieure-de-la-france-depuis-mai-2007-atouts-et-handicaps/ (page consultée le 8 juin 2010).
3. Voir le tableau 1 en annexe.
4. Bertrand Goldschmidt est un incontournable en la matière. Voir: *Le complexe atomique: histoire politique de l'énergie nucléaire*, Paris, Fayard, 1980; *The Atomic Adventure: Its Political and Technical Aspects*, New York, The Macmillan Company, 1964.
5. Dominique Mongin, *La bombe atomique française: 1945-1958*, Bruxelles, Bruylant, 1997; Bruno Barrillot, *Audit atomique: le coût de l'arsenal nucléaire français (1945-2010)*, Lyon, Centre de Documentation et de Recherche sur la paix, 1999; Maurice Vaïsse, «Le choix atomique de la France», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 36 (oct.-déc. 1992), p. 21-30; Vaïsse, (dir.), *La France et l'atome: études d'histoire nucléaire*, Bruxelles, Bruylant, 1994.
6. Lawrence Scheinman, *Atomic Energy Policy under the Fourth Republic*, Princeton, Princeton University Press, 1965; George-Henri Soutou, «La politique nucléaire de Pierre Mendès France», *Relations internationales*, n° 59 (automne 1989), p. 317-330; Institut Charles de Gaulle, *L'aventure de la bombe: De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)*, Université de Franche-Comté, Paris, Plon, 1985.
7. Wilfrid L. Kohl, *French Nuclear Diplomacy*, Princeton, Princeton University Press, 1971; Bruno Tertrais, *La France et la dissuasion nucléaire: concept, moyens et avenir*, Paris, Documentation française, 2007; Jean-Damien Pô, *Les moyens de la puissance: les activités militaires du CEA (1945-2000)*, Paris, Ellipses, 2001; Wolf Mendl, *Deterrence and Persuasion: French Nuclear Armament in the Context of National Policy, 1945-1969*, New York, Praeger Publishers, 1970.
8. Irwin M. Wall, *The United States and the Making of Postwar France, 1945-1954*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991; Renéo Lukic (dir.), *Conflit et coopération dans les relations franco-américaines: du Général de Gaulle à Nicolas Sarkozy*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2009.
9. Gunnar Skogmar, *Nuclear Triangle: Relations between the United States, Great Britain and France in the Atomic Energy Field (1939-1950)*, Copenhagen, Copenhagen Political Studies Press, 1993; Marcel Duval et Pierre Melandri, «Les États-Unis et la prolifération nucléaire: le cas français», *Revue d'histoire diplomatique*, n° 3 (1995), p. 193-220; Vaïsse, «Un dialogue de sourds: les relations nucléaires franco-américaines de 1957 à 1960», *Relations internationales*, n° 68 (hiver 1991), p. 407-423.
10. Bruno Bourliaguet, «De l'assistance à la collaboration: les relations franco-américaines dans le domaine du nucléaire militaire», dans Lukic (dir.), *op. cit.*, p. 152-158.
11. Bertrand Goldschmidt, «Débat: les débuts», *L'aventure de la bombe, op. cit.*, p. 62.
12. Harry S. Truman, *Mémoires -II- Années d'épreuve et d'espérance: l'Alliance atlantique (1946-1950)*, Paris, Librairie Plon, 1956, p. 3.

13. *Ibid.*, p. 7-8; *Public Papers of the Presidents*, (PPP), 1946, The President's News Conference of October 28, 1946, p. 470-471.
14. PPP, 1945, The President's News Conference Following the Signing of a Joint Declaration on Atomic Energy, November 15, 1945, p. 472-475.
15. *Ibid.*, p. 473.
16. PPP, 1945, Address on Foreign Policy at the Navy Day Celebration in New York City, October 27, 1945, p. 437.
17. *Yearbook of the United Nations*, New York, 1946/47, p. 65.
18. PPP, 1950, Statement by the President on the Hydrogen Bomb, January 31, 1950, p. 138.
19. *Documents diplomatiques français*, (DDF), 1946, tome I, doc. #28, 11 janvier 1946, p. 67.
20. Harold P. Green et Alan Rosenthal, *Government of the Atom: The Integration of Power*, New York, Atherton Press, 1963, p. 3. Ce comité parlementaire comprend 18 membres du Congrès, soit 9 sénateurs et 9 représentants.
21. Truman, *op. cit.*, p. 13.
22. *Foreign Relations of United States*, (FRUS), 1952-1954, V, part 2, Memorandum of Conversation, by the Counsellor of the Department of State (MacArthur), December 2, 1953, p. 1726.
23. FRUS, 1952-1954, VI, part 1, Memorandum by the Chairman of the Atomic Energy Commission (Strauss) of a Luncheon Meeting, June 26, 1954, p. 1096.
24. Le *Quebec Agreement* permet l'échange de connaissances dans le domaine atomique entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. Pour davantage d'informations, le lecteur consultera : Skogmar, *op. cit.*, p. 42-44; Goldschmidt, *Le complexe atomique*, *op. cit.*, p. 62-63.
25. Dwight D. Eisenhower, *The White House Years: Mandate for Change (1953-1956)*, Garden City, Double & Company, Inc. 1963, p. 219.
26. PPP, 1954, Statement by the President Upon Signing the Atomic Energy Act of 1954, August 30, 1954, p. 776.
27. Goldschmidt, « Débat : l'attitude américaine », *L'aventure de la bombe*, *op. cit.*, p. 65-66; Kohl, *op. cit.*, p. 219-220.
28. *Ibid.*
29. Pò, *op. cit.*, p. 132.
30. PPP, 1954, Statement by the President Upon Signing the Atomic Energy Act of 1954, August 30, 1954, p. 776.
31. *Ibid.*
32. *Ibid.*, « With » et « Without » sont en italique dans les PPP.
33. Eisenhower, *op. cit.*, p. 255.
34. *Ibid.*, p. 253. La totalité de l'adresse du président se trouve sur le site Internet de l'IAEA : *Atoms for peace*, http://www.iaea.org/About/history_speech.html (page consultée le 27 mai 2010).
35. *History of IAEI*, <http://www.iaea.org/About/history.html> (page consultée le 27 mai 2010).
36. Vincent Jauvert, *L'Amérique contre de Gaulle : histoire secrète (1961-1969)*, Paris, Seuil, 2000, p. 54-55.
37. Erin R. Mahan, *Kennedy, de Gaulle, and Western Europe*, New York, Palgrave MacMillan, 2002, p. 71.
38. PPP, 1962, The President's News Conference of April 18, 1962, p. 333.

39. PPP, 1962, The President's News Conference of June 27, 1962, p. 513; *The Kennedy Presidential Press Conferences*, New York, Earl M. Coleman Enterprises, Inc., 1978, p. 332. Nous aimerions relever au passage que, dans Duval et Melandri, on fait état de cette conférence de presse. On souligne cependant qu'elle se tient le 19 juin plutôt que le 27. Or, cela est inexact puisque Kennedy ne fait aucune conférence de presse le 19. *Loc. cit.*, p. 205.
40. FRUS, 1961-1963, XI, Minutes of the 505th Meeting of the National Security Council, October 20, 1962, p. 135-136.
41. « *Coercive diplomacy is a strategy that calls for employing military threats in an effort to persuade an opponent to halt or undo an encroachment in which he is already engaged* ». Alexander L. George, *Presidential Decisionmaking in Foreign Policy: The Effective Use of Information and Advice*, Boulder, Westview Press, 1980, p. 246-247.
42. Jauvert, *op. cit.*, p. 82.
43. Pour davantage d'informations sur le « grand dessein » de Kennedy et sur la réaction de de Gaulle, le lecteur se référera à Jean-Baptiste Duroselle, *La France et les États-Unis : des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 1976, p. 230-240; Kohl, *op. cit.*, p. 211-214.
44. Conférence de presse tenue au palais de l'Élysée, 14 janvier 1963, dans : *L'esprit de la 5^e République : Mémoires d'espoir (1946-1969)*, Paris, Omnibus/Plon, p. 843.
45. Frédéric Bozo, *Two Strategies for Europe: De Gaulle, the United States, and the Atlantic Alliance*, New York, Rowman & Littlefield Publishers, Inc., 2001, p. 104.
46. *The Gallup Poll: Public Opinion, 1935-1971*, New York, Random House, 1972, p. 1808-1809. Il nous est malheureusement impossible de tracer l'évolution de la perception de la France par les Américains de 1935 à 1971. En effet, cette même question est posée pour la deuxième et dernière fois en juin 1966. On remarque toutefois que de 1963 à 1966, l'opinion américaine change radicalement vis-à-vis de la France. À la même question, seulement 16 % des répondants croient que la France est un allié fiable; 56 % croient le contraire et 28 % n'ont pas d'opinion sur la question. *Ibid.*, p. 2017. Cette perception négative s'explique, en partie du moins, par le fait que la France annonce qu'elle quitte les structures militaires de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) en février 1966.
47. Vaïsse, *Les relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 77.
48. FRUS, 1964-1968, XI, Draft Minutes of Discussion of the Second Meeting of Committee on Nuclear Proliferation, December 13-14, 1964, p. 145.
49. *United States Policy toward Europe, (and Related Matters) Hearings before the Committee on Foreign Relations, United States Senate, Eighty-ninth Congress, second session*, p. 58.
50. *Ibid.*, p. 199.
51. Bourliaguet, *loc. cit.*, p. 158.
52. Marc Bloch, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, 2006 (1946).
53. DDF, 1946, tome I, doc. #400, 14 juin 1946, p. 883.
54. DDF, 1945, tome II, doc. #90, 7 août 1945, p. 234.
55. *Ibid.*
56. DDF, 1945, tome II, doc. #207, 24 septembre 1945, p. 525.
57. *Ibid.*
58. Mongin, *op. cit.*, p. 41.
59. Mendl, *op. cit.*, p. 127.
60. Scheinman, *op. cit.*, p. 40-41.

61. *DDF*, 1945, tome II, doc. #340, 30 novembre 1945, p. 808.
62. *FRUS*, 1948, III, Memorandum of Conversation, by the First Secretary of Embassy in France, January 29, 1948, p. 620.
63. Jacques E.C. Hymans, *The Psychology of Nuclear Proliferation: Identity, Emotions, and Foreign Policy*. Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 89-93.
64. Général Charles Ailleret, *L'aventure atomique française : souvenirs et réflexions*, Paris, Bernard Grasset, 1968, p. 114.
65. Hymans, *op. cit.*, p. 93.
66. Les grandes lignes de cette politique sont exposées dans John Foster Dulles, «Policy for Security and Peace», *Foreign Affairs*, vol. 32, n° 3 (Avril 1954), p. 353-364.
67. *Ibid.*, p. 358.
68. Mongin, *op. cit.*, p. 310.
69. Pô, *op. cit.*, p. 45.
70. Jean Doise et Vaïsse, *Politique étrangère de la France : diplomatie et outil militaire (1871-1991)*, Paris, Seuil, 1992, p. 598.
71. Tertrais, *op. cit.*, p. 71.
72. Créé en 1947, le ministère des Forces armées devient le ministère des Armées en 1958.
73. Pierre Messmer, «Débat: L'attitude américaine», *L'aventure de la bombe, op. cit.*, p. 65.
74. Goldschmidt, «Débat: L'attitude américaine», *L'aventure de la bombe, op. cit.*, p. 64.
75. *FRUS*, 1951, IV, The Ambassador in France (Bruce) to the Secretary of State, September 2, 1951, p. 421.
76. Jean-Paul Cointet, «L'homme, sa formation et ses idées en matière de défense», dans Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle en son siècle*, Tome IV : *La sécurité et l'indépendance de la France*, Paris, La Documentation française/Plon, 1991, p. 121.
77. Étienne Anthérieu et al., *Pour ou contre la force de frappe*, Paris, Éditions John Didier, 1963. Cet ouvrage se présente comme un espace de débat quant à la nécessité de la force de frappe française. Il regroupe des textes d'opinion d'une trentaine de personnalités françaises et internationales. La même année, en plus de participer à ce collectif, l'ancien ministre français Jules Moch fait paraître l'ouvrage *NON à la force de frappe* (Paris, Robert Laffont, 1963). L'auteur y qualifie la force de frappe comme étant «ruineuse, inefficace, dangereuse, sans valeur dissuasive ni vertu persuasive». *Ibid.*, p. 235. Voir aussi Raymond Aron, *Le Grand Débat : initiation à la stratégie atomique*, Paris, Calmann-Lévy, 1963, p. 115-156.
78. *FRUS*, 1948, III, Policy Statement of the Department of State, September 20, 1948, p. 654.
79. Henry Kissinger, *À la Maison-Blanche : 1968-1973*, Paris, Fayard, 1979, p. 109.
80. Jean Touchard, *Le gaullisme : 1940-1969*, Paris, Seuil, 1978, p. 198.
81. Jean Klein, «La stratégie de dissuasion de la France et la stratégie des États-Unis dans l'Alliance atlantique», *L'aventure de la bombe, op. cit.*, p. 176-177.
82. Ailleret, *op. cit.*, p. 91.
83. Allocution du général de Gaulle, 1^{er} janvier 1964, dans : *Documents sur le désarmement, 1964 et 1965*, 1966, p. 24.
84. Allocution radiodiffusée et télévisée du général de Gaulle, Président de la République Française, 19 avril 1963, dans : *L'esprit de la 5^e République: Mémoires d'espoir (1946-1969)*, Paris, Omnibus/Plon, p. 851.
85. *United States Policy toward Europe, (and Related Matters) Hearings before the Committee on Foreign Relations, op. cit.*, p. 129.
86. Allocution du général de Gaulle, 16 avril 1964, dans : *Documents sur le désarmement, 1964 et 1965, op. cit.*, p. 41.